

Note d'orientation du LRS

Volume 1 | Numéro 1 | Mars 2025



Plaidoyer Syndical Pour Le Commerce **Informel** **Transfrontalier (Icbt)** En Afrique



PLAIDOYER SYNDICAL POUR LE COMMERCE INFORMEL TRANS- FRONTALIER (ICBT) EN AFRIQUE

Note d'orientation du LRS

Volume 1 | Numéro 1 | Mars 2025

Prince Asafu-Adjaye
Labour Research Service

Email: prince@lrs.org.za

Table des matières

Liste des abréviations.	2
Introduction	3
Nature et portée de l'ICBT	4
Genre et ICBT	5
Implications and importance de l'ICBT	6
Taille de l'ICBT	6
Défis de l'ICBT	7
Options politiques des syndicats	8
Recommandations	8
Conclusion	9
Références	10

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CDA Communauté de développement de l'Afrique australe

CEA Commission économique pour l'Afrique

CER Communautés économiques régionales

ECA Marché commun de l'Afrique orientale et australe

ICBT Commerce transfrontalier informel

MAEP Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

OIM Organisation internationale pour les migrations

PAPSS Système panafricain de paiements et de règlements

ZLECAF Zone de libre-échange continentale africaine

INTRODUCTION

Le commerce transfrontalier informel (ICBT) occupe des positions contradictoires en Afrique. Il joue un rôle important dans le commerce intra-africain et le développement socio-économique, mais il est confronté à des défis considérables. Évalué à environ 17,6 milliards de dollars par an (Machacha et Middleton, 2024), le commerce transfrontalier représente entre 30 % et 72 % du commerce formel entre pays voisins sur le continent (Commission économique pour l'Afrique (CEA), 2023). Néanmoins, les négociants transfrontaliers informels sont confrontés à de nombreuses difficultés importantes, telles que le manque de facilitation du commerce, l'insuffisance des infrastructures frontalières, l'accès limité au financement et aux systèmes de paiement sécurisés, la corruption, le harcèlement et l'insécurité (Afreximbank, 2020). Selon la Banque africaine d'import-export, ces difficultés limitent la réalisation du plein potentiel de développement de l'ICBT en Afrique (ibid.).

À la lumière du paradoxe de l'ICBT mentionné ci-dessus, ce document présente des options politiques pour le plaidoyer syndical sur le commerce informel et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Il met en évidence certaines caractéristiques stylisées de l'ICBT, en montrant sa nature et sa portée, ses dimensions de genre, son importance et ses défis. Le document se concentre sur les options politiques pour les syndicats, les appelant à 1) intégrer l'ICBT dans leur plaidoyer en faveur du commerce et de la ZLECAf, 2) promouvoir la facilitation du commerce parmi les membres impliqués dans l'ICBT, 3) initier des dialogues entre les commerçants transfrontaliers informels et les autorités douanières, et 4) permettre l'accès au financement et aux systèmes de paiement sécurisés parmi les commerçants transfrontaliers informels. Il affirme que la combinaison de ces options politiques permettra aux syndicats de contribuer à l'amélioration des conditions déplorables qui pèsent sur les commerçants transfrontaliers informels et de donner un élan aux efforts syndicaux pour s'organiser dans l'économie informelle.

Évaluée à environ 17.6 milliards de dollars américains par an (Machacha et Middleton, 2024), la taille de l'ICBT représente entre 30 et 72 pour cent du commerce formel entre les pays voisins du continent (Commission économique pour l'Afrique (CEA), 2023).



Photo: Atosan / Shutterstock.com.

NATURE ET PORTÉE DE L'ICBT



Photo: hecke61 / Shutterstock.com

L'ICBT se manifeste sous différentes formes et à différentes échelles à travers l'Afrique. Il englobe la circulation des biens et des services entre les pays en dehors des procédures et des canaux commerciaux officiels, souvent avec une documentation limitée et des procédures douanières informelles (Machacha et Middleton, 2024).

Dans toute l'Afrique, des unités économiques de tailles et de statuts juridiques divers s'engagent dans l'ICBT. Les négociants transfrontaliers informels peuvent être classés en trois catégories principales en fonction de leur statut d'enregistrement et de leur degré de conformité aux règles et procédures douanières. Il s'agit 1) des négociants ou entreprises informels (non enregistrés) qui opèrent entièrement en dehors de l'économie formelle, 2) des entreprises formelles (enregistrées) qui évitent complètement les réglementations et les droits commerciaux (en évitant les postes frontières officiels), et 3) des entreprises formelles (enregistrées) établies qui contournent partiellement les règles et les droits commerciaux en recourant à des pratiques illégales telles que la sous-facturation (Lesser et Moisé-Leeman, 2009). En termes d'échelle, tant les petits négociants qui entreprennent des activités de survie que les grands négociants organisés sont impliqués dans l'ICBT (Karkare, et. al., 2021). Les commerçants transfrontaliers informels transportent des marchandises en petites quantités à pied ou à vélo, ainsi que des volumes plus importants dans des conteneurs par voie terrestre, maritime ou aérienne (Gaarder, et. al., 2021).

L'ICBT de l'Afrique est associé à des marchandises légales et illicites. D'une part, ce commerce est lié à la contrebande (Afreximbank, 2020) de marchandises soumises à des restrictions commerciales, telles

que l'exportation de carburant subventionné (CEA, 2023). L'ICBT a également été lié à des marchandises illicites ou illégales telles que les drogues et les armes (Karkare, et. al., 2021). D'un autre côté, l'ICBT est réputé pour la circulation de marchandises légitimes et quasi officielles (Gaarder, et. al., 2021), y compris les fruits et légumes (Karkare, et. al., 2021). Il est permis de penser que les politiques à l'égard de l'ICBT et la manière dont les commerçants transfrontaliers informels sont traités sont façonnées par ces perspectives sur la légalité des marchandises de l'ICBT.

Il ne faut pas confondre l'ICBT avec les activités qui sont menées sous le radar, dans l'économie souterraine, et entreprises en violation délibérée des lois (Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2021). L'argument est que l'ICBT est devenu une caractéristique légitime de la circulation transfrontalière des biens et des services en Afrique (ibid.).

En Afrique, la participation à l'ICBT est principalement motivée par deux raisons. Premièrement, il est avancé que l'ICBT serve de mécanisme d'adaptation ou de moyen d'éviter les charges fiscales et réglementaires (Karkare, et. al., 2021). Selon les tenants de ce point de vue, le non-respect ou l'évitement des formalités douanières est motivé par des raisons légitimes (Afreximbank, 2020), telles que des coûts élevés (Karkare et al., 2021). Il a été noté que les agents frontaliers corrompus exploitent le manque de connaissance des procédures douanières pour soutirer des pots-de-vin aux commerçants transfrontaliers informels (Afrika et Ajumbo, 2012 : 2). Dans ce contexte, on peut considérer le contournement des procédures frontalières comme une réponse légitime. Deuxièmement, et contrairement à l'argument précédent, des intentions illégitimes et illégales sont également associées à la participation à l'ICBT. La contrebande est l'une de ces manifestations de l'ICBT. Cette façon de déplacer des marchandises à travers les frontières en Afrique est parfois motivée par le désir de ne pas payer de taxes ou d'en payer moins, ou de profiter du commerce de marchandises interdites (Afreximbank, 2020).



L'ICBT de l'Afrique est associé à des marchandises légales et illicites.

D'une part, ce commerce est lié à la contrebande (Afreximbank, 2020) de marchandises soumises à des restrictions commerciales, telles que l'exportation de carburant subventionné (CEA, 2023). L'ICBT a également été lié à des marchandises illicites ou illégales telles que les drogues et les armes (Karkare, et. al., 2021).

GENRE ET ICBT

Les femmes dominent l'ICBT dans la plupart des sous-régions d'Afrique. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, environ 60 pour cent des commerçants transfrontaliers informels sont des femmes (Bouet, et. al., 2018). On estime que sept acteurs de l'ICBT sur dix dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) sont des femmes (OIM, 2021). En Afrique de l'Est, les femmes représentent plus de 60 % des commerçants transfrontaliers informels (Nyaliech, et. al., 2023). La prédominance des femmes dans l'ICBT en Afrique de l'Ouest, du Sud et de l'Est correspond à la forte concentration de femmes dans l'économie informelle de ces régions, en particulier dans le secteur informel de la vente au détail.

En revanche, l'ICBT en Afrique du Nord est à forte intensité masculine (Gaarder, et. al., 2021). À la frontière nord de la Libye et de l'Égypte, les commerçants transfrontaliers informels sont principalement des jeunes hommes peu qualifiés (Timmis, 2017). De même, la majorité des opérateurs de l'ICBT entre le Maroc et l'Algérie sont des jeunes hommes sans éducation (Afreximbank, 2020). Les transporteurs de marchandises ICBT entre la Tunisie et la Libye sont également des jeunes hommes ayant suivi un enseignement primaire (Timmis, 2017). Le contrôle de l'ICBT en Afrique du Nord par les hommes a des fondements socioculturels. Des études ethnographiques ont montré que l'ICBT dans cette région est lié aux modes de vie nomades des populations autochtones et est ancré dans les pratiques socioculturelles (Afreximbank, 2020).

On estime que sept acteurs de **l'ICBT sur dix** dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) sont **des femmes** (OIM, 2021).



IMPLICATIONS ET IMPORTANCE DE L'ICBT

Il existe une dualité d'opinions sur les implications de l'ICBT pour l'Afrique. Il y a ceux qui le voient d'un mauvais œil et ceux qui en soulignent les aspects positifs. Il est avancé que l'ICBT sape les États en 1) subvertissant l'État de droit, 2) diminuant les recettes fiscales et 3) affaiblissant la capacité des pays à assurer la sécurité en établissant des frontières poreuses et en permettant aux groupes criminels organisés d'agir (Gallien, 2017). En revanche, la perspective positive de l'ICBT met en évidence leurs contributions au développement socio-économique et affirme que les pratiques de l'ICBT interagissent avec les réglementations de l'État de deux manières bénéfiques. Premièrement, l'interaction entre l'ICBT et les réglementations nationales permet d'incorporer certaines lois nationales dans les pratiques de l'ICBT (Raeymaekers, 2012). Deuxièmement, elle permet aux acteurs de l'ICBT de contourner les frontières imposées par l'État de manière à ce que les forces du marché puissent influencer les régimes frontaliers de manière subtile (ibid.). Il est permis de penser que la position de chacun sur ce continuum de perspectives influe sur les options politiques en matière de l'ICBT, soit en le facilitant, soit en le limitant.

L'ICBT joue un rôle crucial dans le développement socio-économique de l'Afrique, en soutenant les moyens de subsistance et en réduisant la pauvreté. Selon les estimations, l'ICBT fournit des moyens de subsistance à environ 43 pour cent de la population de l'Afrique subsaharienne (Karkare et al., 2021), contribuant ainsi à réduire la pauvreté et à promouvoir la sécurité alimentaire dans la région (Afrika et Ajumbo, 2012). Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) a noté que l'ICBT est plus réactif aux chocs et aux crises alimentaires locales (MAEP, 2022).

En outre, l'impact de l'ICBT sur le marché du travail est considérable. On estime que l'ICBT emploie entre 20 et 75 % de la population active dans de nombreux pays africains (Afreximbank, 2020). Ces chiffres démontrent que l'ICBT crée des emplois, contribuant à combler les lacunes de la demande de main-d'œuvre causées par la pénurie d'emplois dans le secteur formel sur l'ensemble du continent.

L'argument est que l'ICBT offre des possibilités de diversification économique, d'ajout de valeur et de création de chaînes de valeur transfrontalières en Afrique (Afreximbank, 2020). Divers biens et services sont acheminés par l'ICBT à travers le continent. En rendant ces biens et services disponibles dans différentes régions, l'ICBT contribue à la diversification économique tout en soutenant les chaînes de valeur en Afrique.

Il est important de noter que les avantages de l'ICBT ne se limite pas aux avantages économiques. Il est également lié à la paix, à la stabilité et à l'intégration régionale. L'ICBT crée et maintient des liens sociaux et économiques entre les communautés frontalières, ce qui contribue à approfondir l'intégration régionale (Afreximbank, 2020). Il renforce également la solidarité entre ces communautés (MAEP, 2022). Compte tenu de l'insécurité qui règne sur le continent, l'importance de ces résultats non économiques de l'ICBT ne peut être négligée.

TAILLE DE L'ICBT

De par sa nature, c'est-à-dire la circulation de marchandises en dehors des procédures et des circuits commerciaux officiels (Machacha et Middleton, 2024) et à travers des frontières poreuses et peu sûres (Karkare et al., 2021), l'ampleur exacte de l'ICBT en Afrique est difficile à établir. En fait, il a été noté que la prévalence de l'ICBT sur le continent signifie que l'ampleur réelle du commerce intra-africain est beaucoup plus élevée que ce que les données commerciales officielles suggèrent (Mold, 2022). En effet, bien qu'il s'agisse d'une caractéristique importante du commerce intra-africain, l'ICBT n'est pas reflété dans les statistiques de la balance des paiements ou de la comptabilité nationale (Afreximbank, 2020).

L'ICBT annuel en Afrique a été estimé à 17,6 milliards de dollars US (Machacha et Middleton, 2024). La taille de l'ICBT représenterait entre 7 et 16 pour cent du total des échanges formels intra-africains et entre 30 et 72 pour cent du total des échanges formels entre pays voisins (CEA, 2023). En Afrique de l'Ouest, il représente environ 42 % du total des échanges entre certains pays (Afreximbank, 2020). L'ICBT dans le domaine des denrées alimentaires de base représente environ 30 pour cent du commerce intrarégional en Afrique de l'Ouest (Bouët et al. 2020). Dans le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la CDAA, l'ICBT représente environ 30 à 40 pour cent du commerce total (Mold, 2022).

L'ICBT annuel **en Afrique** a été estimé à **17,6 milliards de dollars US** (Machacha et Middleton, 2024). **La taille de l'ICBT** représenterait entre **7 et 16 pour cent du total des échanges formels intra-africains** et entre 30 et 72 pour cent du total des échanges formels entre pays voisins (CEA, 2023).



DÉFIS DE L'ICBT

Malgré son importance, l'ICBT de l'Afrique est confronté à de nombreux défis. Tout d'abord, il y a un manque de facilitation des échanges pour l'ICBT (Afreximbank, 2020), ce qui entraîne des échanges transfrontaliers longs et coûteux, notamment des frais de traitement élevés, des tarifs et des taxes qui dépassent parfois la valeur des marchandises (Afrika et Ajumbo, 2012 : 2). En outre, les règles douanières ne sont pas harmonisées et le chevauchement des Communautés économiques régionales (CER) crée des obstacles supplémentaires (Afreximbank, 2020). Plus précisément, ces obstacles exposent les commerçants transfrontaliers informels à de multiples procédures bureaucratiques pour les mêmes produits de part et d'autre des frontières des pays qui appartiennent à la même CER (ibid.).

Un autre défi auquel sont confrontés les acteurs de l'ICBT est l'inadéquation des infrastructures frontalières (Afreximbank, 2020). Cela se manifeste par l'absence d'installations d'entreposage, de marchés communautaires, de réseaux de transport et de routes commerciales inefficaces ou dangereuses (Afrika et Ajumbo, 2012 : 2). En particulier, l'inadéquation des transports entraîne des retards qui font parfois manquer aux acteurs de l'ICBT des jours de marché communautaire ou entraînent la perte de produits agricoles et d'autres denrées périssables (ibid.).

Les commerçants transfrontaliers informels en Afrique sont également confrontés à un accès limité au financement et aux systèmes de paiement sécurisés (Afreximbank, 2020). Par conséquent, la plupart des transactions transfrontalières sont effectuées en espèces (Afrika et Ajumbo, 2012 : 2). Ce manque de systèmes de paiement sécurisés expose les commerçants informels transfrontaliers à des pertes et augmente le risque de fraude.

En outre, le manque d'information est également très répandu dans l'ICBT (Afrika et Ajumbo, 2012). Cela se traduit par une connaissance limitée des règles frontalières et des informations sur le marché (Afreximbank, 2020). Il est rapporté que les forces de l'ordre corrompues profitent parfois de la méconnaissance des procédures douanières pour soutirer des pots-de-vin aux commerçants transfrontaliers informels (Afrika et Ajumbo, 2012 : 2). Le manque d'information expose également ces commerçants à l'application arbitraire de mesures non tarifaires, au harcèlement et à des incohérences dans la mise en œuvre des politiques commerciales des CER (Afreximbank, 2020). En outre, ce manque d'information réduit la capacité des négociants transfrontaliers informels à accéder aux opportunités des marchés régionaux et locaux (Afrika et Ajumbo, 2012 : 2).

OPTIONS POLITIQUES DES SYNDICATS

À la lumière de ce contexte, ce document propose certaines options politiques à l'attention des syndicats en Afrique.

- **Option politique 1 : l'inclusion de l'ICBT dans le plaidoyer sur le commerce et la ZLECAf.**

Jusqu'à présent, les campagnes syndicales sur le commerce et la ZLECAf se sont concentrées sur la promotion des droits du travail et des normes d'emploi. Ces campagnes ont tendance à trop mettre l'accent sur l'emploi formel, laissant de côté les conditions déplorables et les défis auxquels sont confrontés des millions de travailleurs qui gagnent leur vie grâce au commerce transfrontalier informel. Il est donc important que les syndicats intègrent l'ICBT dans leur plaidoyer sur le commerce et la ZLECAf. Pour ce faire, il faudrait étendre le répertoire des thèmes de campagne syndicale sur le commerce afin de couvrir la libre circulation des personnes et les droits humains et



économiques de manière à promouvoir et à protéger les droits et les intérêts des commerçants transfrontaliers informels, en particulier les femmes. L'inclusion de l'ICBT dans les campagnes commerciales des syndicats soutiendrait l'intérêt des membres actuels des syndicats issus de l'économie informelle et attirerait de nouveaux groupes de l'économie informelle dans les syndicats.

- **Option politique 2 : la promotion de la facilitation du commerce parmi les membres des syndicats impliqués dans l'ICBT.**

Le manque de facilitation du commerce est l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les commerçants transfrontaliers informels en Afrique. Les syndicats doivent promouvoir les droits et les intérêts de leurs membres dans l'économie informelle, y compris ceux impliqués dans l'ICBT. Cependant, les services et avantages traditionnels des syndicats, à savoir la négociation collective et d'autres services de relations industrielles, ne sont pas adaptés à ce contexte. Les syndicats doivent donc innover en s'associant aux autorités frontalières pour former les membres des syndicats impliqués dans l'ICBT à la réglementation commerciale.

- **Option politique 3: Instaurer un dialogue social entre les commerçants transfrontaliers informels et les autorités commerciales**

Les expériences des commerçants transfrontaliers informels sont uniques et ne peuvent être pleinement comprises qu'à travers leur voix. Par conséquent, toute solution doit s'appuyer sur les perspectives des acteurs de l'ICBT eux-mêmes. Les syndicats peuvent contribuer à cette démarche en facilitant le dialogue entre les négociants transfrontaliers informels et les autorités douanières sur la forme que devrait prendre un régime commercial simplifié pour l'ICBT. Ces dialogues offrent également la possibilité d'élaborer des stratégies pour mettre en œuvre et optimiser efficacement ce régime et empêcher les opportunistes de jouer avec le système.

- **Option politique 4: Faciliter l'accès au financement et aux systèmes de paiement sécurisés.**

La plupart des opérateurs de l'économie informelle, y compris ceux impliqués dans l'ICBT, ont un accès limité aux ressources financières, comme le crédit et les systèmes de paiement sûrs. Par conséquent, le commerce transfrontalier informel est contraint d'effectuer des transactions en espèces, ce qui l'expose à des pertes et à des fraudes. Les syndicats peuvent tirer parti de leur propre pouvoir pour permettre à leurs membres de l'économie informelle d'accéder à des facilités de crédit de groupe. Les syndicats peuvent également promouvoir l'utilisation du Système panafricain de paiements et de règlements (PAPSS) parmi les membres impliqués dans l'ICBT.

CONCLUSION

Ce document a montré le paradoxe de l'ICBT en Afrique en soulignant leur contribution au développement socio-économique et les nombreux défis auxquels sont confrontés les commerçants transfrontaliers informels, y compris ceux qui sont organisés par des syndicats. Nous avons vu que même si l'ICBT joue un rôle vital dans les économies africaines, les commerçants transfrontaliers informels, y compris ceux qui sont organisés par des syndicats, sont souvent confrontés à des conditions de travail difficiles et à des désavantages systémiques. À la lumière de cette contradiction, ce document recommande aux syndicats de combiner les quatre options de politiques proposées dans leur campagne sur le commerce et la ZLECAf. Cela signifie qu'il faut lier l'inclusion de l'ICBT dans le plaidoyer commercial, la promotion de la facilitation du commerce parmi les membres impliqués dans le commerce transfrontalier informel, l'établissement d'un dialogue entre les commerçants transfrontaliers informels et les autorités douanières, et la promotion de l'accès au financement et aux systèmes de paiement sécurisés dans le programme syndical sur le commerce et la ZLECAf. Une telle approche intégrée permettrait de répondre aux besoins immédiats et urgents des commerçants transfrontaliers informels tout en assurant la viabilité à long terme des efforts déployés par les syndicats pour s'organiser dans l'économie informelle. L'importance de ces résultats pour la vitalité et le renouveau des syndicats est évidente, notamment parce qu'ils permettent aux syndicats d'être plus représentatifs et de renforcer leur pouvoir pour relever les défis contemporains auxquels sont confrontés les travailleurs en Afrique.

RÉFÉRENCES

Afreximbank (2020) 'African Trade Report 2020 Informal Cross-Border Trade in Africa in the Context of the AfCFTA'

https://mcusercontent.com/82a1c769b4c9e47f2566f4d40/files/1c26fbd7-50f2-4034-8cf3-402cca5f6c6d/AFX_AFRICA_TRADE_REPORT_2020_.pdf

Accessed 7 November 2024

Afrika, J., K. and Ajumbo, G. (2012) 'Informal Cross Border Trade in Africa: Implications and Policy Recommendations' AfDB Chief Economist Complex- Africa Economic Brief 3 (10)

<https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Economic%20Brief%20-%20Informal%20Cross%20Border%20Trade%20in%20Africa%20Implications%20and%20Policy%20Recommendations%20-%20Volume%203.pdf>

Accessed 7 November 2024

APRM (2022) 'A study of the opportunities in the AfCFTA for women in the informal cross-border trade'

https://au.int/sites/default/files/documents/41579-doc-STUDY_ON_OPPORTUNITIES_IN_THE_AFCFTA_FOR_WOMEN_IN_INFORMAL_AND_CROSS-BORDER_TRADE.pdf

Accessed 11 November 2024

Bouet, A., Pace, K. and Glauber, J. (2018) 'Informal Cross-Border Trade in Africa How Much? Why? And What Impact?' International Food Policy Research Institute Washington, DC

ECA (2023) 'Measuring informal cross-border trade is key to monitoring intra-African Trade'

<https://www.uneca.org/stories/measuring-informal-cross-border-trade-is-key-to-monitoring-intra-african-trade>

Accessed 7 November 2024

Gaarder, E., Luke, D. and Sommer, L. (2021) 'Towards an estimate of informal cross-border trade in Africa' Economic Commission for Africa, Addis Ababa, Ethiopia

Gallien, M. (2017) 'Smugglers and States: The Political Settlements of Informal Cross-Border Trade in the Maghreb, Working Paper for the Development Studies Association Conference 2017. London, U.K., London School of Economics and Political Science.

IOM (2021) 'Rapid Situation and Needs Assessment of Informal Cross-border Traders at the Beitbridge Port of Entry in South Africa during the COVID-19 Pandemic' IOM, Pretoria.

Karkare, P., Byiers, B., Apiko, P. and Kane, M. (2021) 'A system, not an error: informal cross-border trade in west Africa'

<https://ecdpm.org/application/files/1616/5546/8572/System-Not-Error-Informal-Cross-Border-Trade-West-Africa-ECDPM-Discussion-Paper-300-2021.pdf>

Accessed 7 November 2024

Lesser, C. and E. Moisé-Leeman (2009) 'Informal Cross-Border Trade and Trade Facilitation Reform in Sub-Saharan Africa', OECD Trade Policy Papers, No. 86, OECD Publishing, Paris

Machacha, M. and Middleton, S. (2024) 'Women informal cross-border traders are facing monumental hurdles, ratifying this international convention could help them'

<https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/03/southern-africa-women-cross-border-traders/>

Accessed 7 November 2024

Mold, A. (2022) 'The economic significance of intra-African trade: Getting the narrative right'

https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2022/08/Economic-significance_of_intra-African_trade.pdf

Accessed 12 November 2024

Nyaliech, J. O., Shadrack, S. K. and Opondo, P. A. (2023) Women involvement in Informal Cross border Trade in East African Community: Motivating Factors' Trends in Technical & Scientific Research 6(3):1-7

Raeymaekers, T. (2012) 'Reshaping the State in Its Margins: The State, the Market and the Subaltern on a Central African Frontier' Critique of Anthropology 32 (3): 334-50.

Timmis, H. (2017) 'Formalising informal trade in North Africa'

https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5ab0d8ff40f0b62d854a9bab/247_Formalising_Informal_Trade_in_North_Africa.pdf

Accessed 11 November 2024



physical address:

7 Community House, 41 Salt River Road
Salt River, South Africa

tel: +27 (0)21 486 1100

email: lrs@lrs.org.za

www.lrs.org.za